



Selongey

INFOS

SOMMAIRE

- p.1** Édito du Maire
- p.2** Finances
- p.4** Solidarité
Affaires sociales
Enfance-Jeunesse
- p.5** Urbanisme
Travaux
- p.6** Groupe scolaire
- p.7** En bref
- p.8** Vie pratique

ÉDITO

2009 est terminée. Une année dense en termes d'études et de mise en route de nombreux projets.

Le groupe scolaire, projet prioritaire, a terminé sa phase incontournable du concours d'architecte. Les trois cabinets retenus nous ont présenté leurs maquettes et plans fin décembre pour un choix définitif effectué le 8 Janvier. Philippe Michaud conseiller délégué à ce projet vous apportera toutes les précisions sur le déroulement de l'étude et sur le calendrier prévisionnel de réalisation. La révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) est également lancée ; le bureau d'études Perspectives a été retenu pour nous assister dans cette étude très importante pour l'avenir de notre cité. Bruno Schneider, adjoint en charge de ce projet, vous en détaillera plus loin le programme et la procédure. L'étude de la chaufferie bois destinée au complexe des Courvelles et au futur groupe scolaire est en cours. Le bureau d'études choisi, Indiggo, nous a proposé trois scénarios faisant apparaître les différents ratios des économies d'énergie susceptibles d'être réalisées. Le coût de raccordement du groupe scolaire sur une seule chaufferie installée au cœur du complexe des Courvelles étant très important, nous avons demandé une simulation sur une 4^{ème} hypothèse avec deux chaufferies séparées : l'une dimensionnée pour le complexe sportif, la seconde pour le groupe scolaire. Ce projet visant à économiser l'énergie devra être accompagné d'un plan de remise aux normes énergétiques des bâtiments anciens à raccorder : foyer communal, gymnase et vestiaires.

Le projet de terrain multisports prévu pour nos jeunes a dû être ajourné compte tenu du désengagement de la Fédération Française de Football et du Conseil général de la Côte-d'Or en raison de notre choix de revêtement de la surface de cette aire de jeu. Le Conseil Général nous a informé verbalement qu'il allait revoir en 2010 ses critères d'attribution de subvention ; il n'empêche qu'à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu notification officielle du rejet de notre demande de subvention. À noter que, dans le même temps, un City Stade était en construction à Vernois-les-Vesvres subventionné pour moitié (près de 30000€ - Voir Cote-d'Or magazine n° 93 de Juin 2009 page 21).

Cherchez l'erreur sur le ratio coût/taux d'utilisation d'un tel équipement dans un village de 190 habitants. Mais nous ne désarmons pas ; nous avons redéposé le même

dossier en argumentant que la surface proposée, un synthétique 20mm sablé, permet des activités multisports dans de meilleures conditions de sécurité que le bitume, pour un coût sensiblement identique. Nous avons suggéré au Conseil général de se mettre à la page des nouvelles techniques dans ce domaine. Il sera réinscrit au budget 2010 avec un nouveau plan de financement.

Des travaux importants de rénovation des bassins ont été réalisés à la piscine en Mai provoquant un décalage d'ouverture d'une semaine. De nombreuses demandes ont été formulées en faveur d'une ouverture de la piscine durant les deux premières semaines de septembre ; nous en avons tenu compte ; mais la faible fréquentation constatée face aux coûts générés par cette ouverture ne milite guère pour une reconduction de l'opération dans le futur. La demande d'ouverture à partir du 15 mai suggérée par les enseignants de Selongey, des RPI du canton et du collège sera mise à l'étude. Suite à la panne du moteur d'une des pompes de chlore, nous avons du fermer la piscine pour d'évidentes raisons sanitaires. À qui la faute ? Ces matériels installés il y a près de 30 ans par l'équipe municipale dont je faisais partie, n'ont fait l'objet, depuis, d'aucun programme de renouvellement malgré un nombre significatif d'incidents du même type qui ont entraîné également une fermeture des bassins. Dès lors, c'est à nous qu'échoit, comme dans beaucoup d'autres domaines, la lourde tâche matérielle et financière des remises à niveau nécessaires.

Après les bassins, la machinerie et les vestiaires devront être entièrement rénovés.

Un certain nombre de travaux de réhabilitation sont terminés ou en cours de réalisation : centre d'hébergement (bâtiment studios bowling), mur de soutènement du champ de mars, toiture de la maison Réquichot (logements cour école de la Patenée), logement rue pastourelle, passage piétons Weldom, mur d'escalade du gymnase.

suite page 2



photo : P. Brunelli



Le restaurant scolaire a été mis aux normes d'hygiène imposées par la DSV (Direction des Services Vétérinaires) : mise en place de la liaison froide et réalisation par les agents de la commune de divers travaux d'aménagement.

La première aire de jeux installée chemin de Villey a été très fréquentée à la belle saison. La création d'une seconde aire sera programmée sur 2010. Nous avons profité de la revente de l'ancienne plateforme SEB Gare par ESSOR Promotion à LANDForce pour faire l'acquisition d'une parcelle de plus d'un ha, dont les 2/3 moyennant l'euro symbolique ; cette parcelle est située dans la zone d'activités entre MINOT CI et ODILIS. Nous pourrions ainsi satisfaire les demandes d'implantation d'activités qui sont actuellement en cours de finalisation et répondre, au pied levé, aux opportunités qui s'offriront.

Un plan pluriannuel de réfection de la voirie communale est en cours d'étude. Il tiendra compte prioritairement de l'état actuel des chaussées et trottoirs et de celui des réseaux eau-assainissement tel que l'indique le diagnostic précis effectué cette année. Pour info ou rappel ce sont plus de 330 000€ qu'il faudra investir dans la remise en état de nos réseaux et réservoirs laissés à l'abandon durant les précédentes mandatures.

Un gros effort a été fait cette année pour illuminer Selongey à l'occasion des fêtes de fin d'année. Reste maintenant à donner une touche finale à ces illuminations auxquelles vous êtes très sensibles. Les détails de

l'opération vous seront donnés dans les pages suivantes.

Le centre de loisirs a plus que doublé sa fréquentation en 2009 par rapport à 2008 avec un subventionnement municipal en baisse. La bonne participation des ados est également à souligner. En plus des périodes habituelles d'ouverture de ces dernières années, le centre a ouvert ses portes durant les vacances de fin d'année et les mercredis. La compétence Enfance-Jeunesse qui intègre le centre de loisirs et le RAM (Relais Assistantes Maternelles) regroupés en Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été transférée à la communauté de communes. Le RAM intercommunautaire interviendra sur les communautés de communes de Saint-Seine-l'Abbaye, de Grancey-le-Château et de Selongey. L'animatrice sera opérationnelle à compter du 1^{er} septembre 2010. Lors de la réunion du conseil du 21 décembre dernier, tous les élus de l'opposition ont, à la surprise générale, voté contre ce projet de CEJ dont chacun mesure l'importance pour la Jeunesse de notre canton ; argument développé : « nous ne sommes pas représentés à la communauté de communes ». Faut-il en rire ou en pleurer ? À vous de juger.

Que l'année 2010 qui commence vous apporte à toutes et tous bonheur et santé et vous permette de réaliser tous vos projets.

Votre maire
Gérard LEGUAY

En réponse au «Gué de la Venelle»

Le gué (n'y voyez surtout aucun rapport avec le nom du 1^{er} magistrat de la commune) de la Venelle vous a peut-être été distribué à plusieurs reprises dans vos boîtes aux lettres... les conseillers municipaux de la majorité, eux, n'y ont pas droit. Je suis bien évidemment dans ce cas et j'aimerais rappeler aux distributeurs du Gué que ce procédé me paraît vraiment petit...

Les élus majoritaires (ainsi en ont décidé démocratiquement les électeurs de la commune) ne seraient-ils pas des citoyens à part entière ? Pourquoi n'auraient-ils pas droit, comme leurs concitoyens, à ce recueil de contrevérités et de désinformations tintées de l'agressivité qui fleure un autre âge. Les auteurs du Gué manqueraient-ils à ce point de courage par crainte d'être vus et de devoir répondre sur le champ des médisances, calomnies et propos à la limite du diffamatoire qu'ils diffusent ? Auraient-ils peur du gorille bedonnant et bienveillant dont ils faisaient circuler l'effigie sur internet, et, sommet de l'irrespect, écharpe en bandoulière ?

Ceux-là mêmes qui après deux mandats d'immobilisme total (sauf lorsqu'il s'agissait de satisfaire des intérêts particuliers) osent aujourd'hui s'ériger en «juges» de l'action que nous menons dans l'intérêt général de nos concitoyens. Je les invite à lire les derniers couplets de la très célèbre chanson de Georges Brassens. Là est ma réponse.

Signataires, auteurs ou instigateurs de ces pamphlets, reprenez-vous. Les élections municipales sont derrière nous et la campagne des cantonales n'est pas encore à l'ordre du jour, du moins en ce qui nous concerne. Que vous ne partagiez pas nos idées, c'est votre droit. Mais que vous ne respectiez pas les femmes et les hommes qui les portent ne fait pas avancer les vôtres, bien au contraire. Il serait grand temps d'accepter le verdict des urnes et par là le système qui est le nôtre, la démocratie, et de laisser vos rancœurs et vos aigreurs aux vestiaires.

Gérard LEGUAY

FINANCES

Les tarifs pour l'année 2010 ont été votés à l'unanimité fin 2009, ils sont identiques à ceux de l'an passé. Voici les plus demandés, les autres sont disponibles en Mairie.

SALLES

Salle Gundersheim :	20 €
Salle espace infos services :	20 €
Salle du foyer : petite salle + cuisine :	62 € / 24h

GRANDE SALLE DU FOYER COMMUNAL

Habitants de Selongey :	180 € / 24h
Personnes extérieures :	450 € / 24h
Association locale sans entrée payante	Gratuite
Association locale avec entrée payante	300 € / 24 h dont 1 gratuite par an
Association canton sans entrée payante	160 € / 24 h
Association canton avec entrée payante	300 € / 24 h
Association extérieures sans entrée payante	300 € / 24 h
Association extérieures avec entrée payante	500 € / 24 h
Société commerciale	500€ / 24 h
Caution salles du foyer	400 €

MOBILIERS

Chaise (minimum 7.50 €)	0.30 €
Forfait 20 chaises + 3 plateaux	7.50 €
Plateaux (minimum 7.50 €)	0.75 €
1 table + 2 bancs (pliants)	5€

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Vestiaire sportif- terrain synthétique	150 € / demi-journée
Vestiaire sportif + terrain d'honneur	350 € / jour

Eclairage terrain honneur/synthétique	200 € Forfait 1 match en nocturne
---------------------------------------	--------------------------------------

GARDERIE

Forfait journalier	2.10 €
Forfait mensuel (15 jours minimum)	31 €
Forfait mensuel, accueil de 13h à 14h15	4 €

PISCINE

Abonnement saison (Adulte)	40 €
Abonnement saison (-18 ans)	18 €
Abonnement mensuel (Adulte)	20 €
Abonnement mensuel (-18 ans)	11 €
Journée (Adulte)	2.50 €
Journée (-18 ans)	1.50 €
Soirée en période scolaire (Adulte)	1 €
Soirée en période scolaire (-18 ans)	0.75 €
Mercredi ap. midi en période scolaire (Adulte)	1 €
Mercredi ap. midi en période scolaire (-18 ans)	0.75 €
Visiteur	1 €
Caution clé décharge	250 €

Le budget sera proposé au vote du conseil municipal avant le 31 mars. Il sera développé dans un prochain bulletin municipal. Cette année les recettes de la taxe professionnelle sont, en principe, assurées, mais après... ?

Michel VERNEY

Adjoint chargé des finances, du développement économique, de l'administration générale et de l'agriculture

Si la Taxe Professionnelle m'était contée...

Créée en 1975 sous Valéry Giscard d'Estaing, président de la République et Jacques Chirac, 1^{er} ministre, pour remplacer la patente dont l'origine remonte à...1791, la Taxe Professionnelle (TP) se veut être un impôt «moderne et équitable» pour faire contribuer les acteurs économiques au financement des infrastructures des collectivités territoriales. En fait, la réforme de 1975 privilégie les artisans et les petits commerçants au détriment, en particulier, des industriels.

À l'origine, la TP est calculée sur la base des trois critères suivants :

- les valeurs locatives cadastrales (valeurs foncières – terrains et bâtiments),
- les investissements matériels
- la masse salariale.

De la sorte, elle a vite concentré toutes les critiques, chacun l'accusant de :

- dissuader l'investissement en taxant les outils de production des entreprises avant même qu'elles en aient tiré des bénéfices,
- pénaliser l'emploi.
- et favoriser les délocalisations industrielles.

Une vingtaine de réformes s'ensuivent, c'est dire !

Entre 1997 et 2002, pour ne pas décourager les créations d'emplois, le gouvernement Jospin supprime progressivement la part des salaires incluse dans l'assiette de la TP. Du coup, les entreprises à forte main d'œuvre (entreprise d'intérim, sociétés de nettoyage etc.) ne paient plus grand chose tandis que les autres entreprises continuent à payer plein pot puisque la TP n'est désormais assise que sur les immobilisations corporelles des entreprises : terrains, bâtiments, matériel et outillage.

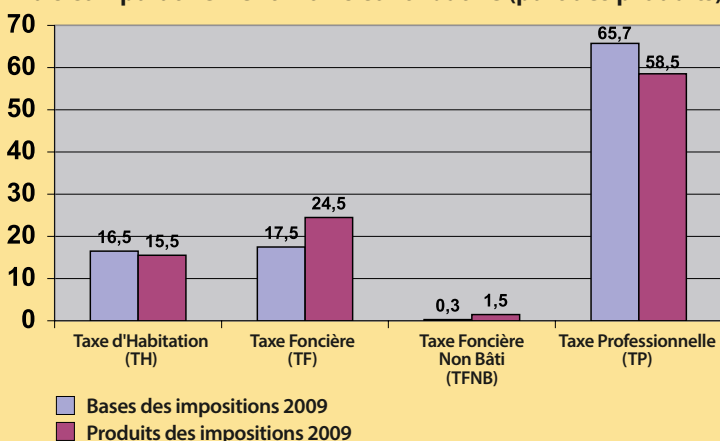
Nouvelle retouche en 2004 : la part de la TP assise sur les investissements nouveaux est supprimée ; par ailleurs, Jacques Chirac, président de la République, annonce le remplacement de la TP par «un nouveau dispositif qui ne pénalise pas l'industrie».

L'actuel Président de la République relance ce projet et annonce (soudainement) début 2009, la suppression de la TP à partir de 2010 ; il satisfait ainsi une revendication permanente des chefs d'entreprises et du MEDEF.

La TP à Selongey

La base d'imposition prévisionnelle 2009 de la TP (compte tenu des bases exonérées par la loi ou taxées au profit du fonds départemental de péréquation) s'élève à 11 334 000 € soit 65,7 % du total des bases d'imposition ; le produit de la TP ressort à 780 913 € soit 58,5 % du produit total des impositions.

**La TP : une richesse potentielle (part des bases)
mais comparativement moins contributive (part des produits)**



NB : le produit est égal à la base multiplié par le taux voté par le conseil municipal. (cf. votre avis d'imposition).

La différence sensible entre la part de la base TP (65,7 %) dans le total des bases et la part du produit de la TP (58,5 %) dans le produit total des impositions provient du fait que le taux de TP de Selongey (6,89 %) est, depuis des lustres, très inférieur au taux moyen national (15,87 %) et au taux plafond à ne pas dépasser (31,5 %). À titre de comparaison, à Is-sur-Tille, le taux 2009 de la TP est de 9,79 % auquel il faut ajouter 3 % pour la communauté de communes.

Calculée avec ce taux de 9,79 %, le produit de la TP 2009 de Selongey serait de 1 109 599 € au lieu de 780 913 € soit une différence de 328 686 €, ce qui n'est pas rien.

En outre, en raison du niveau élevé de sa base TP, SELONGEY a un potentiel fiscal élevé ; comme on vient de le voir, ce potentiel n'a pas été suffisamment exploité ; de surcroît, il a, pendant des décennies, écarté la commune du bénéfice de diverses aides et subventions notamment de la non négligeable Dotation Globale d'Équipement (DGE).

Malgré tout la TP :

- représente notre principale recette fiscale,
- assure un lien entre la commune et l'activité économique, nous incite à investir pour attirer des entreprises, créer des emplois et, ce faisant, nous enrichir économiquement et humainement.

Qu'en est-il maintenant ?

À compter de 2010, les immobilisations corporelles utilisées par l'entreprise (matériels, machines...) ne sont plus imposables et la TP est remplacée par la Contribution Économique Territoriale (CET) composée de :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) fondée sur les bases foncières ;
- et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dont le taux fixé au niveau national, sera progressif : de 0 % pour les entreprises de moins de 500 000 € de chiffre d'affaires à 1,5 % pour les entreprises de plus de 50M€ de CA.

S'y ajoute un impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) frappant les activités qui ne peuvent être délocalisées (énergie, télécoms, transport ferroviaire).

Au plan national, la réforme doit entraîner une diminution des impôts des entreprises de 12,3 milliards d'euros en 2010 et de 6,3 milliards chaque année suivante. Qui va payer ? Certainement pas les entreprises puisque le but de la réforme est justement d'alléger leurs charges.

Pour 2010, le gouvernement s'est engagé à ce que la suppression de la TP soit intégralement compensée pour les collectivités territoriales. Mais qu'en sera-t-il à partir de 2011 ?

Quelle liberté fiscale, quelle autonomie pour les collectivités territoriales puisqu'elles ne maîtriseront plus tous les taux d'imposition ? Réintroduire dans l'assiette les salaires versés par l'entreprise n'est-il pas défavorable aux salaires et à l'emploi qui représentent environ 55% de la valeur ajoutée ? Toute augmentation de salaire ou toute création d'emploi ne se traduira-t-elle pas par une augmentation de l'impôt de l'entreprise ?

Que d'interrogations !

D'où la vive inquiétude exprimée lors de leur dernier congrès par les maires de France qui jugent incertaines les conséquences de la réforme notamment sur les ressources des collectivités et qui craignent, en particulier, que la suppression de la TP se traduise inéluctablement par un transfert de la charge fiscale locale des entreprises vers les ménages (taxe d'habitation, taxe sur les propriétés bâties et non bâties) entraînant une détérioration de leur pouvoir d'achat sauf bien évidemment s'ils sont protégés par le bouclier fiscal.

Souhaitons donc pour conclure que, comme le demande l'association des maires de France, toutes tendances confondues, le Gouvernement lève toutes les incertitudes et "s'engage formellement à compenser intégralement les pertes de recettes entraînées par la réforme et ce dans la durée grâce à une juste indexation".

«On ne réforme pas la France contre les élus locaux» disait l'actuel Président de la République devant les maires en 2007.

Denis JEUNOT
Conseiller délégué



Banque Alimentaire

Lors de la collecte nationale des 27 et 28 novembre 2009, 800kgs de denrées alimentaires ont été collectées au magasin ATAC. Les produits récoltés complètent les autres sources d'approvisionnement des Banques Alimentaires.

Ces dons permettent d'aider ponctuellement des nécessiteux dans l'urgence, des familles en difficultés toute l'année.

Merci, encore à vous, généreux donateurs.

**Repas des Aînés**

Cette année, 170 personnes de plus de 60 ans de même que leurs conjoints qui n'avaient pas atteint cet âge, se sont rassemblés le 10 décembre pour partager le repas de fin d'année offert par la municipalité. Le repas concocté par Mr Bruley, traiteur à Salives, a été excellemment apprécié. L'après-midi s'est déroulé dans une ambiance conviviale avec l'orchestre Gérard Puesch.



109 colis Femme et 82 colis Homme de +70 ans ont été distribués aux personnes, qui n'ont pu participer au repas, par les membres de la commission vie sociale.

Petit après-midi récréatif, le 9 décembre pour les 66 résidents du foyer mutualiste qui ont reçu leur colis avec brioches et cidres.

Les 6 Selongéennes et Selongéens hospitalisés à l'hôpital local d'Is-Sur-Tille ont également reçu leur colis remis par des membres de la commission vie sociale.

Information

Annick Niporte, adjointe de la solidarité, des affaires sociales et de la vie scolaire assurera une permanence 1 samedi par mois à partir du 27 février 2010 à la mairie de 9h à 12h.

Autres dates : 20 mars, 24 avril, 29 mai.

Annick NIORTE

Adjointe chargée de la solidarité, des affaires sociales et de la vie scolaire

**Accueil de Loisirs**

"On s'imagine sous prétexte qu'on est ironique et méchant, qu'on est profond et intelligent."

"Il n'y a plus de critique sociale, il n'y a plus de critique intellectuelle, à partir du moment où tout peut être objet de dérision de manière systématique."

"La dérision c'est très bien. C'est un moyen de critique sociale très forte mais quand ça devient systématique ce n'est plus que du vent."

Luc Ferry - Philosophe et Ancien ministre de l'Education Nationale (débat Julliard/Ferry)

Pour 2009, au delà des chiffres, des indicateurs et des bilans de fréquentation (tableau ci après) l'accueil de loisirs a, comme souhaité, pleinement joué son rôle dans le domaine de l'enfance-jeunesse donnant une place importante aux jeunes et aux familles. S'appuyant sur une sérieuse organisation de proximité, complètement intégré dans le paysage local, proche des habitants, il a pleinement trouvé sa place dans l'accueil extra-scolaire. Structure incontournable où chacun doit avoir la responsabilité de l'épanouissement et du bien être de l'enfant. À travers son projet, ses mini-stages, ses mini-camps, ses séjours pluri-disciplinaires et abordables pour tous, son rôle social s'est renforcé. Il s'intègre dorénavant comme un lieu de vie et d'échange, d'apprentissage de la citoyenneté, bâtit autour d'idées et de valeurs d'éducation populaire. Il donne l'occasion de développer l'expérience de vivre en société : échanger ses idées, écouter, partager une vie de groupe, faire des choix en commun, s'ouvrir vers les autres. Valeurs qui, à nous adultes, nous échappent parfois. L'accueil de loisirs par ses activités ludiques favorise ces pratiques. La place des parents est prépondérante dans ces relations. 6 réunions d'échanges se sont tenues cette année sur l'organisation du centre. Divers sujets ont été abordés tels que la communication, l'accueil et les thématiques d'animation. Des choses sont encore à améliorer mais il est avant tout important de construire une base solide pour assurer la pérennité de ce lieu d'éducation.

Il est important que l'offre de loisirs corresponde bien à l'attente des enfants. Prenant en compte un constat évoqué par les parents, l'accueil a été scindé sur plusieurs sites géographiques pour un meilleur accueil par «tranche d'âge» et offrir de meilleures conditions matérielles. Ainsi une salle «ados» a été ouverte et mise à disposition autour d'un animateur spécifique stagiaire BPJEPS. Ouverte aux jeunes de 14 à 18 ans, cet «accueil jeunes» était souhaité par les ados depuis de nombreuses années et fait important ils ont participé à la rénovation et à l'aménagement de leur espace.

Preuve de ce dynamisme, du sérieux et de la qualité de l'accueil de loisirs, la CAF et la MSA ont co-signé avec la mairie et la communauté de commune une convention «Contrat Enfance Jeunesse». Ce contrat vise à favoriser le développement de l'offre d'accueil et contribue à l'intégration de l'enfant dans la société. La structure prend ainsi une place territoriale importante avec un contrat d'objectif précis. Cette reconnaissance apporte également un co-financement (PSEJ) à hauteur de 55% (du reste à charge) soit 64032,99€ jusqu'à fin 2012. L'accompagnement de ce développement est un gage de reconnaissance. Pour information, en 2009, 19% des enfants accueillis résident hors commune de Selongey et pour la première fois le centre a ouvert pendant les vacances de Noël.

	2005	2006	2007	2008	2009
Nbre total journées enfants	3145	2900	2839	2750	5268
Subvention mairie (en €)	61589	60407	52572	62000	41000*

* 60000€ - retour CAF prévu pour CEJ (2009) de 19000€

Dominique DUCHAMP

Adjoint à la culture, à la vie associative, à l'enfance-jeunesse et au centre de loisirs

Décorations de Noël

Comme vous avez certainement pu l'observer, pour les fêtes de fin d'année, la municipalité avait décidé de remplacer les "éclairages" vétustes par de nouvelles décorations. Au printemps 2009 nous avons demandé à plusieurs entreprises spécialisées de nous chiffrer, sur la base de nos idées, ces nouvelles illuminations. Le montant de l'investissement se monte à moins de 20.000€. En effet, le fait de passer commande en début d'année avait permis de faire de sérieuses économies (-30 %) par rapport aux prix pratiqués en fin d'année ! Sensibles à la protection de l'environnement, nous avons choisi des produits économes et facilement recyclables. Notre choix s'est porté sur une entreprise existant depuis plus de 50 ans et procédant à l'assemblage des décors en France avec toutes les normes nécessaires. Partenaire d'un programme des Nations Unies de reforestation, cette entreprise participe, à travers nos achats, à la compensation des émissions de CO². Les décors utilisent la technologie des LED (Diodes Electro-Luminescentes) répondant, entre autres, aux critères d'économie d'énergie électrique de 70% par rapport aux ampoules incandescentes classiques avec donc une très faible consommation et une forte efficacité lumineuse.

Assainissement

Dans la continuité de ce qui avait été annoncé dans les bulletins précédents, nous allons engager au début du printemps les travaux d'assainissement impasse de la rieppe, rue des tulipes et rue du 8 mai. Ces travaux concernent l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales avec, notamment en ligne de mire la suppression des inondations récurrentes rue basse, là où la route départementale a été plusieurs fois rehaussée sans apporter de réelle solution à l'évacuation des eaux de ruissellement. Ces eaux seront évacuées vers le fossé dit «En Layer» via une canalisation enterrée en contre bas de la RD3. Cette parcelle ainsi que le fossé est rétrocédé, à notre demande, par l'association foncière de remembrement au profit de la commune. Les eaux usées de la rue du 8 mai seront évacuées, via une canalisation et des

regards conçus spécialement pour les zones inondables, à travers les propriétés privées vers la conduite principale qui rejoint la station d'épuration.

Le montant de ces travaux est estimé à 400 000 € et prélevé sur le budget de l'assainissement pour les travaux concernant les eaux usées et sur le budget principal pour les travaux des eaux pluviales.

PLU

Début décembre, le groupe de travail s'est réuni pour «auditionner» les 3 bureaux d'études présélectionnés pour l'élaboration du PLU de Selongey; c'est le cabinet Perspectives qui a été retenu, à l'unanimité des participants. La première réunion dite de lancement est programmée fin janvier; elle entamera le début de la phase 1 : le diagnostic.

L'élaboration du PLU n'est pas seulement l'affaire de certains initiés mais il nous concerne tous, petits et grands ! C'est pourquoi nous avons, dans un souci de concertation permanente avec tous les citoyens, mis à votre disposition en mairie un «livre blanc du PLU», afin que vous puissiez non pas mettre en exergue vos intérêts particuliers, mais faire part de votre point de vue sur le futur Selongey. En effet, comment voyez-vous Selongey dans 5, 10, 15 ans ? Quel rythme de croissance voudriez pour votre commune ? Quels logements et pour qui ? Quelle place pour les activités commerciales et industrielles ? Quels nouveaux équipements collectifs ? Quels modes de déplacement voudriez-vous utiliser dans la commune pour la vie de tous les jours ? Comment préserver l'activité agricole par rapport à la demande d'urbanisation future ? Que voulez vous voir protégé d'un point de vue environnemental, paysager ? Afin de pouvoir répondre au mieux à vos souhaits nous vous encourageons vivement à franchir la porte de la mairie et à venir inscrire sur le «livre blanc du PLU» votre vision du futur Selongey ! Vous pouvez aussi écrire votre contribution tranquillement chez vous et la faire parvenir en mairie pour étoffer le «livre blanc du PLU».

Bruno SCHNEIDER

Adjoint à l'urbanisme, l'environnement, l'eau et l'assainissement
bschneider@ville-selongey.fr

TRAVAUX

Quel avenir pour notre décharge municipale ?



Très utile à nos concitoyens et artisans la décharge municipale est menacée de fermeture. En effet les règles mises en place pour la régir ne sont pas toujours respectées. Cadenas fracturé, décharge sauvage devant la grille, clé non rendue et transmise à d'autres (pas toujours des Selongéens). À compter du 1^{er} janvier 2010, conformément au vote unanime du Conseil Municipal une caution de 250€ sera demandée à tout utilisateur de la décharge en contrepartie de la remise de la clé. Une fiche devra également être remplie par le demandeur stipulant l'adresse et la durée du chantier. Passé ce délai la caution sera automatiquement encaissée. Merci à tous de votre civisme pour que soit pérennisé ce service.

Extension du mur d'escalade

Selongey dans son rôle de pôle d'excellence sportive au sein du pays Seine-et-Tiltes vient de renforcer et développer les pratiques de l'escalade. Le mur (à l'intérieur du gymnase) vient de se voir doter d'un surplomb qui va permettre d'intensifier et diversifier les pratiques. Ce mur se doit d'être un outil de développement de l'escalade dans le territoire et particulièrement dans le cadre des activités sportives du collège. Il intensifie également les relations avec les clubs voisins du Sud Haut-Marnais et Dijonnais. Il se positionne géographiquement et territorialement dans une zone où aucune proposition de ce type n'existe. Donner les moyens d'évolution avec des structures adaptées est source de développement et cet exemple s'intègre dans la reconnaissance de la qualité des infrastructures sportives de Selongey. Après 13 ans d'attente, la réalisation de cette extension est la concrétisation d'un dossier souvent remis ou repoussé. Initialement construit dans le cadre d'un partenariat affirmé entre la municipalité, le collège de Selongey et la section escalade, l'infrastructure évolue dans l'intérêt de tous les utilisateurs tant associatifs que scolaires.

Données Techniques de l'extension :

Réalisation SARL Ascension - Escolives (89)

Poids Ossature : 500 kg (Pin Douglas du Morvan)

Poids Habillage : 380 kg

15 chevilles de charge utile (traction et cisaillement) : 1187 kg

28 pts d'assurage dont 7 dans le béton

Envergure 6m

Hauteur 4,5m

Avancée 2m

Certificat de conformité et d'étalonnage.

Philippe BRUNOT

Conseiller délégué aux sports

Passage piétons



Réalisé par nos agents, le passage piéton permettant un raccourci sécurisé pour rallier les magasins WELDOM et ATAC est opérationnel. Une rampe d'accès sera prochainement installée pour faciliter la montée de cette courte rampe.

Travaux de soutènement



Le mur de soutènement du champ de Mars qui menaçait de s'écrouler dans les propriétés en contrebas est en cours de réfection. Les travaux, après consultation, ont été confiés à l'entreprise AMAR de Selongey...

Les travaux du centre d'hébergement vont bon train...



Les travaux de réhabilitation du bâtiment appelé «Studios Bowling» sont en cours et constituent la première phase du projet centre d'hébergement pour sportifs valides et handicapés. Dès leur achèvement cet été ils permettront la mise à disposition de 16 studios de 2 personnes et la réintégration de l'activité Judo dans une salle rénovée.

Serge BAVARD

Adjoint chargé de l'entretien du patrimoine communal

Le groupe scolaire sur les rails ...

Compte rendu succinct des différentes étapes réalisées durant le dernier semestre :

Lors d'une commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 29 Juin en mairie, nous avons délibéré sur le choix d'un bureau d'études chargé de la conduite d'opération du futur groupe scolaire, pour assistance à maîtrise d'ouvrage. Nous avons retenu le bureau d'études AMOME Conseils dont la mission comporte 4 phases :

- **1 : Mise en place de l'opération** de construction d'un groupe scolaire
- **2 : Conception** avec assistance pour la mise en place des consultations pour les différents intervenants du projet.
- **3 : Réalisation** qui débutera avec la préparation du chantier et pendant toute la durée des travaux, y compris la réception.

- **4 : Mise en exploitation** des bâtiments comprenant la mise en service des installations, le bilan global et la garantie de parfait achèvement.

Le 8 Juillet Mme VILLERMET (cabinet de programmation) est venue présenter le programme technique détaillé (PTD) à l'ensemble des membres du comité de pilotage. Ce document devant servir de base de travail pour le futur maître d'œuvre du projet.

Le 24 Juillet nous avons convenu, en concertation avec le bureau d'études AMOME Conseils représenté par son gérant M. GRANGE Nicolas, de lancer aussitôt l'appel à candidatures pour le concours de maîtrise d'œuvre du futur groupe scolaire, afin d'obtenir les candidatures dès la rentrée de septembre.

Durant la période estivale, deux sociétés spécialisées (Géonovation et Géotec) se sont succédées pour réaliser différents sondages sur le terrain. Conformément à la demande du cabinet de programmation, les résultats de leurs investigations ont été joints au programme du concours.

La première réunion officielle avec AMOME Conseils et les différents partenaires s'est tenue le vendredi 11 septembre. L'objectif principal était de valider deux fins de mission. D'une part, celle du bureau d'études APRITEC (chargé de l'étude de programmation) et, d'autre part, celle de la cellule construction publique de la DDE (assistant au maître d'ouvrage sur la phase programmation). La remise du PTD, dûment validé par les membres du comité de pilotage, a permis cette transition entre les différents partenaires.

Suite à la consultation lancée fin juillet, ce n'est pas moins de 47 candidatures qui ont été reçues et validées le 11 Septembre, date limite fixée par le règlement de consultation pour le concours de maîtrise d'œuvre en phase ESQUISSE.

Un jury a été constitué conformément à la procédure dans lequel siégeaient 9 personnes. Il s'est réuni une première fois le 25 septembre pour sélectionner trois cabinets, habilités à concourir. A l'issue de cette journée ont été retenus :

- Le cabinet B.A.U. situé à TALANT (100% des votes)
- Le cabinet PLAN LIBRE situé à CHAUMONT (71,4% des votes)
- Le cabinet BRANDON situé à DIJON (57% des votes).

Les représentants de ces trois candidats ont été reçus le 13 Octobre en Mairie afin de leur transmettre les informations et les documents nécessaires au concours. Cette prise de contact s'est terminée par une visite du site (voir photo). Les dates limites de remise de leurs projets respectifs étaient fixées, le 14 Décembre pour l'ensemble des plans et documents techniques et le 6 Janvier pour la livraison des maquettes.

Dès réception des trois projets, un comité technique élargi, chargé d'analyser les projets, s'est réuni en mairie en présence du cabinet AMOME le 15 décembre. Tous les partenaires étaient présents lors de cette première analyse (Direction des écoles maternelles et élémentaires, Inspecteur de l'Education Nationale, personnels de la garderie municipale, représentants des associations de parents d'élèves, élus).

Tous ces participants ont eu quelques semaines de réflexion et d'analyse avant la seconde réunion du comité technique prévue le 6 Janvier dernier. L'objectif principal consistait à finaliser et à valider les remarques (avantages/inconvénients de chaque projet) des différents partenaires sur des grilles d'analyse préétablies par le AMOME Conseils.

Le jury final s'est tenu le 8 Janvier. Forts des remarques faites par le comité technique, et après prise en compte des différents documents techniques transmis, les membres du jury, en leur âme et conscience ont plébiscité



d'après les critères d'appréciation parfaitement définis dans le règlement du concours, le projet N. Ce projet a obtenu la note globale de 9,715/10. À la suite de ce choix, l'anonymat a été levé en fin de jury. Le lauréat du concours est le cabinet d'architecture B.A.U. de TALANT.

Le 14 Janvier l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate a été reçue en mairie pour prendre acte de notre choix et de nos remarques avant validation du marché. Un prochain conseil municipal permettra de valider officiellement ce choix. Très prochainement, un bulletin spécial vous informera de tous les détails relatifs à ce projet. De même, une présentation publique de ce projet sera réalisée à l'ensemble de la population.

Philippe MICHAUD
Conseiller délégué

EN BREF

Fréquentation du camping en 2009

Taux d'occupation de mai à septembre 2009 : 37,9%

(camping de la région de même catégorie 1 étoile : 17,4%)

Nombre de nuités : 2911

Part des nuités étrangères : 84,24%

Nombre moyen par emplacement : 2,3

En 2009 la fréquentation du camping de Selongey a été inférieure de 16,2% à celle de 2008. Le mois de juillet est le plus fréquenté avec 1151 nuités.

Fréquentation de la bibliothèque en 2009

Lecteurs par tranche d'âge	Emprunts
0 / 13 ans : 191 (36,45%)	4207 (29,73%)
14 / 19 ans : 44 (8,40%)	790 (5,58%)
20 / 29 ans : 35 (6,68%)	633 (4,47%)
30 / 59 ans : 194 (37,02%)	4509 (31,87%)
60 et plus : 59 (11,26%)	1514 (10,70%)
hors calcul : 1 (0,19%)	
523	14149

Adultes : 6578 livres / 448 audios / 17 vidéos

Enfants : 4877 livres / 0 audios / 0 vidéos

Responsable : Marie-Thérèse PASCARD - 03 80 75 55 62

Parcours du coeur

Un collectif associatif, les écoles et la municipalité s'associent à la Fédération Française de Cardiologie pour l'organisation du "Parcours du coeur".

Des manifestations auront lieu les 23 avril en partenariat avec les écoles et le 25 avril avec les associations partenaires. Différentes activités physiques accessibles à tous et en famille seront proposées (marche, VTT, vélo...). Rendez-vous au foyer communal à 8h30 pour l'ensemble des départs. Un programme sera distribué. Des dons en faveur de la recherche contre les maladies cardiovasculaires seront collectés.

Découverte Culturelle

Vecteur d'une ouverture d'esprit, la culture est source d'échange et développe l'esprit critique. À l'instar de ce qui est fait dans d'autres communes, souvent plus petites, Selongey doit prétendre à une saison culturelle en complément à ce qui est proposé par les associations locales. Avoir une offre culturelle «spectacle vivant» est possible. Pour cette première saison de «lancement/découverte» **4 spectacles** (voir programme) sont proposés entre «théâtre d'humour», concert intimiste «Tristan Léa chante Brel» et vedette «Yves Jamait». 2 années de tests permettront d'évaluer le maintien ou non de cette action. Un spectacle de «La madeleine Proust» est programmé la saison suivante. La culture accessible pour tous à des tarifs abordables entre 5 et 15€. Loin des paillettes, la diversité culturelle et artistique, qui fait défaut à certains rivaux, a sa place à Selongey. Il est possible de créer, de proposer et d'évaluer. Le spectacle culturel offert aux enfants à Noël en est un exemple. Nous serons également soutien du concert «chœur Joseph Samson» le 26 juin.

DECOUVERTE CULTURELLE

3 avril

Concert : Tristan Léa chante Brel

(tarif unique 5€)

22 mai

Théâtre : La tournée des grands ducs

(Tarifs : 5€ et 7€)

11 septembre

Théâtre d'impro : Ce soir ou jamais

(Tarifs : 5€ et 7€)

13 novembre

Concert : Yves Jamait

(Tarif unique : 15€)

Vie associative

L'annuaire des associations a vu le jour. Cette première édition, peut être imparfaite, permet de vous informer sur les propositions d'activités associatives à Selongey. Beaucoup d'habitants découvriront l'existence de certaines. Il sera amendé au fil des années.

Des réunions d'informations associatives sont programmées. Elles ont pour but d'informer et d'aider les responsables associatifs dans leur tâche. La première a vu la présentation de la SACEM en présence de son directeur régional ainsi que la présentation du fonctionnement d'un défibrillateur par la Croix-Rouge Française. Un appareil est mis à disposition de chacun au complexe sportif (il sera notamment accessible au foyer communal lors des manifestations) et les responsables associatifs peuvent être amenés à s'en servir. Cette formation a permis à chacun d'inhiber certaines craintes. Riches en échanges ces réunions sont aussi un prétexte à deviser sur des thèmes communs qui concernent les dirigeants associatifs et contribuent à une meilleure connaissance inter-associative.

Prochaines réunions envisagées :

- Droit des associations : responsabilité civile des associations et de leurs dirigeants.
- Comptabilité associative
- Bénévolat.

Après consultation des associations, l'organisation d'un «forum associatif» est repoussée en 2011.

Agriculture

Les affouages 2010-2012 se situeront aux Communaux dit de Foncegrive, entre les Groises et Foncegrive. Les prix seront fixés en fonction du nombre d'affouagistes car la coupe n'est pas extensible.

Développement économique

Courant 2010, deux nouvelles entreprises vont s'installer zone des Plantes Bonjour sur les parcelles achetées à LANDFORSE, entre MINOT et ODILIS. Les travaux nécessaires seront réalisés courant du premier semestre.

À propos du déneigement des trottoirs

Durant les périodes d'enneigement, la municipalité met tout en œuvre, avec le concours d'entreprises locales, pour que les voies publiques soient dégagées le mieux possible. Sachez que les moyens mis en œuvre par notre collectivité pour vous assurer le moins possible de désagréments sont importants. À noter également que les grandes rues qui traversent la ville, route d'Is-sur-Tille, rue de la Roche, rue des Champs, Rue basse, la partie basse de la rue Pastourelle, rue veraille, route de Boussenois, rue de la Patenée, rue Méville et route de Foncegrive sont du domaine du département quant à leur entretien hivernal.

En ce qui concerne les trottoirs, il est rappelé que leur déneigement doit être assuré par les propriétaires et occupants d'immeubles dans les conditions rappelées ci-dessous. La sécurité des passants en dépend ; merci pour eux !

«Les riverains de la voie publique sont tenus de maintenir en état de propreté les trottoirs et caniveaux se trouvant devant leurs immeubles. Dans les temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires devront participer au déneigement et seront tenus de racler puis balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs, jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. S'il n'existe pas de trottoir, le raclage et balayage doivent se faire sur un espace de 1,5 mètre de largeur à partir du mur de façade ou de la clôture.»

CPAM

Lundi de 14h à 16h
(hors vacances scolaires)

Mission Locale

Mardi de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 11h
(sur rendez-vous)
Tél. 03 80 95 47 70 - Fax 03 80 95 47 73

ADMR

Lundi, mardi, vendredi
de 13h15 à 16h45
Mercredi de 8h30 à 12h
et de 13h15 à 16h45
par Stéphanie Mary
Tél. 03 80 75 57 84

Solidarité Famille

Mardi sur RDV
Assistante sociale :
Maryvonne Vanhautere
Tél. 03 80 95 70 00

Comm. de Communes

Jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h
Tél. 03 80 75 51 11

Domicile Services

3^e jeudi du mois
de 13h45 à 16h
par Florence Zunino
Tél. 03 80 51 96 41 - 06 23 21 78 24

CAF

Sur rendez-vous
Tél. 06 26 79 08 23

Maison de l'Emploi

Sur rendez-vous
Tél. 03 80 95 44 49

ANPE

Mardi matin sur rendez-vous
par Bruno Maso - Tél. 03 80 78 85 02

PACT (infos Habitat locatif)

Mardis 19/05, 21/07, 20/10
de 14h à 16h30 - Tél. 0800 101 128

ALEJ (Loisirs Enfance Jeunesse)

Permanence téléphonique
Tél. 03 80 75 72 80

Citoyens en herbe

À la demande des élèves des classes de CE2-CM1 de Mme Réveillon et de M. Boudard, le maire s'est prêté avec plaisir au jeu des questions-réponses. Préparées avec application et sérieux avec leur enseignant respectif, les questions ont porté en majorité sur la responsabilité du Maire, sur l'organisation municipale, le principe démocratique des élections et certains symboles tel que le port de l'écharpe. Le Maire a insisté sur quelques droits et surtout sur les devoirs des citoyens notamment celui de respecter le bien commun de notre ville. Des échanges empreints de bonne humeur et rafraîchissants pour l'avenir de notre démocratie.



Le collectif environnement santé... vous connaissez ?

Animé par des bénévoles, le collectif environnement santé du pays des 3 rivières s'adressent à tous les habitantes et habitants du canton de Selongey.

Leur motivation et leurs actions :

- faire en sorte que les villages du canton ainsi que les bords de route soient le plus propres possible
 - veiller à ce que nos trois rivières ainsi que leurs berges restent naturelles
 - faire respecter l'état de nos chemins et sentiers
 - s'assurer de la pureté de l'air que nous respirons
 - surveiller le niveau des nuisances et pollutions de toutes natures, sonores, visuelles ou électromagnétiques (Antennes de toutes natures téléphonie mobile, internet, etc...)
- Chacun d'entre nous, à son niveau, peut agir individuellement ou collectivement en venant rejoindre le collectif. Des cartes d'adhésion sont à votre disposition.

Contact : Jean-Pierre GRAFF (Président)

Tél. 03 80 75 77 22

Gare aux effets de la suppression de la demi-part de quotient familial

La loi de Finances pour 2009 a modifié le régime d'attribution de la demi-part supplémentaire de quotient familial. Jusqu'à l'imposition des revenus 2008, les contribuables célibataires, divorcés ou veufs, vivant seuls, sans enfant à charge, ayant eu un ou plusieurs enfants faisant l'objet d'une imposition distincte, bénéficiaient d'une demi-part supplémentaire.

À compter de l'imposition des revenus de l'année 2009, le législateur a décidé de limiter cet

avantage fiscal au bénéfice des seuls contribuables célibataires, divorcés ou veufs, vivant seuls et qui ont supporté seuls la charge d'un enfant pendant au moins cinq années.

Cette mesure est susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables pour les retraités veufs ou veuves, aux ressources modestes, non imposables à l'impôt sur le revenu en 2009 et dont le revenu fiscal de référence avec une part et demie de quotient familial, pouvait les exonérer de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et des prélèvements sociaux sur leur pension.

Que chacun sache dès maintenant que la municipalité n'y est pour rien.



Guide pratique

Mairie : 03 80 75 70 74

ouverte du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 16h à 18h • le samedi de 10h à 12h

Poste : 03 80 75 21 95

ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h • le samedi de 9h à 12h

Trésor public : 03 80 75 72 57

Préfecture : 0821 80 30 21

53 rue de la Préfecture - 21000 Dijon

Conseil Général : 03 80 63 66 00

53 bis rue de la Préfecture - 21000 Dijon

Conseil Régional de Bourgogne : 03 80 44 33 00

17 boulevard de la Trémouille - 21000 Dijon

Ramassage ordures ménagères : lundi matin

Déchetterie de Selongey : 03 80 95 21 10

ouverte le lundi et le jeudi de 14h à 18h (17h l'hiver)
le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

numéros utiles

Samu : 15 • **Gendarmerie** : 17

Pompiers : 18 • **Dépannage EDF** : 03 80 41 02 06